

FAITS SAILLANTS

Rémunération des salariés État et évolution comparés 2025

Le rapport *Rémunération des salariés – État et évolution comparés* de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) porte sur la comparaison des salaires et de la rémunération globale des salariés syndiqués de l'administration québécoise avec ceux des autres salariés travaillant dans les organisations de plus de 200 employés. L'édition 2025 du rapport complet est disponible sur le [site Web de l'ISQ](#).

Comparaison des salaires et de la rémunération globale : constats généraux

Comparaison des salaires

- ▶ Dans le cadre de la comparaison, 74 emplois repères ont été comparés. En 2025, le salaire moyen des employés de l'administration québécoise pour ces emplois comparables est de 62 916 \$, ce qui est inférieur à celui de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ), à celui du secteur privé et à celui du regroupement « autre public ». Les retards sont respectivement de 12,1 %, de 8,6 % et de 17,9 % (voir tableau 1).
- ▶ Les salariés de l'administration québécoise montrent un retard salarial de plus de 15 % par rapport aux ASQ syndiqués, aux syndiqués du secteur privé et aux salariés de trois composantes du regroupement « autre public » (administrations municipale et fédérale et entreprises publiques). L'écart le plus marqué est celui observé par rapport à l'administration municipale (– 20,4 %).
- ▶ C'est en comparaison avec l'ensemble des non-syndiqués et ceux du secteur privé que les retards sont les moins prononcés (respectivement – 7,7 % et – 7,3 %).

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Sur le plan de la rémunération globale, qui tient compte à la fois des salaires, des avantages sociaux, de la semaine normale de travail et des congés, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard de 3,2 % par rapport à l'ensemble des ASQ.
- ▶ Les employés de l'administration québécoise présentent un retard par rapport à l'ensemble des ASQ syndiqués (– 14,8 %) et des syndiqués du secteur privé (– 10,5 %), ainsi que par rapport aux salariés du regroupement « autre public » (– 17,8 %) et à toutes ses composantes ; les écarts allant de – 13,4 % (entreprises publiques) à – 28,1 % (administration municipale).

- ▶ Les employés de l'administration québécoise montrent une avance par rapport à ceux du secteur privé, aux ASQ non syndiqués et aux non-syndiqués du secteur privé (respectivement 4,5 %, 5,3 % et 6,4 %).

Tableau 1

Écarts de rémunération entre l'administration québécoise et les secteurs comparés du marché du travail en 2025

Secteur ou sous-secteur	Salaire	Rémunération globale
	%	
Autres salariés québécois	– 12,1	– 3,2
Autres salariés québécois syndiqués	– 16,7	– 14,8
Autres salariés québécois non syndiqués	– 7,7	5,3
Privé	– 8,6	4,5
Privé syndiqué	– 17,5	– 10,5
Privé non syndiqué	– 7,3	6,4
Autre public	– 17,9	– 17,8
Administration municipale	– 20,4	– 28,1
Entreprises publiques	– 15,9	– 13,4
Secteur universitaire	– 13,4	– 15,6
Administration fédérale	– 18,9	– 13,6

■ Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
■ Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Quelques points de repère importants

Les secteurs comparés

La rémunération des employés de l'administration québécoise est comparée avec celle des salariés travaillant dans des organisations employant 200 personnes et plus au Québec. Au cœur de ce choix revient la notion de comparabilité des emplois du marché avec ceux de l'administration québécoise. Plus la taille de l'organisation est petite, moins on a de chances d'y trouver un emploi semblable à celui que l'on pourrait avoir dans une grande organisation comme l'administration québécoise. Le statut de syndicalisation est également pris en compte dans la comparaison pour l'ensemble des ASQ et le secteur privé. Pour la comparaison avec l'administration municipale, seules les municipalités de 25 000 habitants et plus, qui comptent généralement au moins 200 employés, sont retenues.

Marché du travail au Québec et grands secteurs comparés

Administration québécoise	Autres salariés québécois (ASQ) ¹	
	Secteur privé ²	Secteur « autre public »
Fonction publique Ministères Organismes gouvernementaux ³ Fonds spéciaux Éducation Centres de services scolaires Commissions scolaires anglophones Cégeps Santé et services sociaux Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centres hospitaliers Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Centres de réadaptation Centres locaux de services communautaires (CLSC) Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse	Mines Manufacturier Transport et entreposage Communications Commerce de gros et de détail Finance, assurances et immobilier Services aux entreprises Hébergement et restauration Autres services	Entreprises publiques : • fédérales au Québec • provinciales (sociétés d'État et autres) • locales Administration fédérale au Québec Universités Administration municipale • Municipalités de 25 000 personnes et plus

1. Pour la comparaison, la rémunération des ASQ et celle des employés du secteur privé sont également analysées selon le statut de syndicalisation des salariés.
2. Sont exclus l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ne comprennent pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

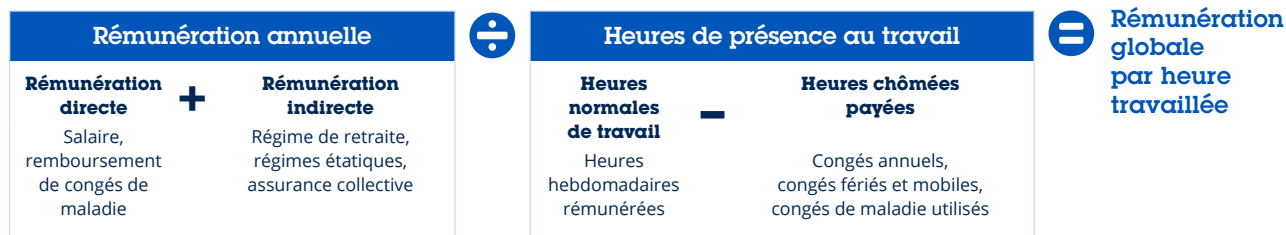
La période de référence

Les données salariales pour tous les secteurs sont celles reflétant ce qui était en vigueur en date du 1^{er} avril 2025.

Suite à la page 3

Le calcul de la rémunération globale

La rémunération globale comprend trois composantes principales : les salaires, les avantages sociaux et les heures de présence au travail (les heures normales de travail moins les heures chômées payées). Les résultats de la comparaison sont obtenus selon la méthode des débours, qui tient compte des coûts de l'employeur pour une année donnée. La sécurité d'emploi est aussi un élément de la rémunération globale ; cependant, son inclusion dans l'équation demeure un défi, ce qui explique qu'elle ne soit pas prise en compte. La rémunération variable (souvent associée aux bonus au mérite individuel et/ou à la performance de l'organisation) ne l'est pas non plus, bien qu'elle soit très répandue dans les organisations du secteur privé. Toutefois, dans l'administration québécoise, elle n'existe pas.



Les emplois comparés

Dans sa comparaison, l'ISQ utilise 74 emplois repères répartis dans cinq catégories d'emplois : professionnels, techniques, de bureau, de service et ouvriers. L'examen de 74 emplois repères permet de prendre en compte près d'un salarié régulier à temps plein de l'administration québécoise sur trois. Les emplois pour lesquels le gouvernement est l'employeur majoritaire et ceux non facilement identifiables ont été exclus de la sélection des emplois repères. Ainsi, les emplois d'infirmiers et d'enseignants ne sont pas inclus dans la comparaison. Lorsque seuls les emplois vraiment comparables sont pris en compte, la couverture des emplois comparés passe à près de 100 %.

Les particularités de l'administration québécoise en 2025

Les données contenues dans le rapport tiennent compte, entre autres, d'une majoration de 2,6 % au 1^{er} avril 2025. Toutefois, dans la catégorie des emplois professionnels, les avocats et notaires ainsi que les ingénieurs étaient toujours en négociation au moment de produire ce rapport.

La présence de conventions collectives échues dans le marché de comparaison en 2025

Moins de 12 % des salariés travaillant dans les organisations de 200 personnes et plus occupent un emploi apparié à l'un des emplois repères dont la convention collective était échue en date du 1^{er} avril 2025. Ils proviennent essentiellement des administrations municipales, des entreprises publiques et des établissements universitaires. Les proportions d'employés varient entre 35 % à 50 %. Dans les cas où la convention collective est échue, les taux de salaire pris en compte pour la comparaison sont ceux qui sont en vigueur. L'ISQ prend ainsi en compte les échelles salariales existantes dans la convention collective échue.

Comparaison selon 74 emplois repères

Comparaison des salaires

- ▶ Comparativement à l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard salarial dans 54 emplois repères sur les 74 (78 % de l'effectif) (voir tableau 2).
- ▶ Par rapport aux salariés du secteur privé, ceux de l'administration québécoise présentent un retard salarial dans 43 des 71 emplois repères (66 % de l'effectif), alors que par rapport au regroupement « autre public », un retard est observé dans 72 des 73 emplois repères (99 % de l'effectif).

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ En comparaison avec l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard sur le plan de la rémunération globale dans environ 45 % des emplois (34 sur 74), soit pour 33 % de l'effectif. Par rapport au regroupement « autre public », comme pour les salaires, c'est presque tous les emplois (97 %) et l'effectif (99 %) qui présentent un retard.
- ▶ On observe une avance des salariés de l'administration québécoise par rapport à ceux du secteur privé pour 35 % des emplois, soit 58 % de l'effectif.

Tableau 2

Répartition des emplois repères selon la situation de l'administration québécoise sur le plan du salaire et de la rémunération globale en 2025

Secteur	Salaire			Rémunération globale		
	Plus élevé	Équivalent	Moins élevé	Plus élevée	Équivalente	Moins élevée
nombre d'emplois repères						
ASQ	3	17	54	11	29	34
Privé	12	16	43	25	29	17
Autre public	0	1	72	1	1	71

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Comparaison selon cinq grandes catégories d'emplois

Comparaison des salaires et de la rémunération globale

- ▶ Le tableau 3 montre que les employés de l'administration québécoise affichent un retard salarial par rapport à l'ensemble des ASQ dans quatre catégories d'emplois sur cinq. On observe également un retard de l'administration québécoise par rapport au secteur privé dans ces mêmes catégories d'emplois.
- ▶ Dans l'autre catégorie, soit celle des emplois de service, l'administration québécoise affiche une avance par rapport à l'ensemble des ASQ et des salariés du secteur privé.
- ▶ Sur le plan de la rémunération globale, dans toutes les catégories d'emplois à l'exception des emplois ouvriers, les salariés de l'administration québécoise affichent une avance par rapport aux salariés du secteur privé.
- ▶ Face à l'ensemble des ASQ, la situation est plus partagée. Dans la catégorie des emplois professionnels, on observe la parité entre les salariés de l'administration québécoise et les ASQ, alors que les emplois techniques, de bureau et ouvriers présentent un retard dans l'administration québécoise.
- ▶ Enfin, dans toutes les catégories d'emplois, les employés de l'administration québécoise affichent un retard, tant pour le salaire que pour la rémunération globale par rapport à ceux du regroupement « autre public ».

Tableau 3

Écarts de rémunération selon les catégories d'emplois en 2025

Catégorie d'emplois	ASQ		Privé		Autre public	
	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale
	%					
Professionnels	- 11,1	=	- 8,2	4,0	- 13,9	- 11,7
Techniques	- 15,3	- 5,5	- 11,7	2,4	- 17,8	- 16,9
De bureau	- 14,6	- 5,4	- 10,6	4,7	- 21,2	- 22,9
De service	4,6	12,3	8,1	17,6	- 15,5	- 16,0
Ouvriers	- 29,0	- 26,3	- 27,2	- 19,1	- 31,2	- 36,0

= Indique la parité entre l'administration québécoise et le secteur comparé, c'est-à-dire que l'écart entre les deux secteurs n'est pas statistiquement différent. L'avance ou le retard de l'administration québécoise ne peut être établi.

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Comparaison des débours pour les régimes de retraite, les autres avantages sociaux et les heures chômées payées

- L'administration québécoise dépense plus, en proportion du salaire, pour les régimes de retraite, les autres avantages sociaux et les heures chômées payées (42,6 % du salaire) de ses travailleurs que les employeurs de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ) et des salariés du secteur privé, qu'ils soient syndiqués ou non, des ASQ non syndiqués et des salariés des entreprises publiques. Ces dépenses sont, cependant, moins élevées dans l'administration québécoise que pour les autres secteurs comparés sauf face aux ASQ syndiqués où les dépenses sont semblables.
- Les régimes de retraite coûtent plus cher à l'administration québécoise (7,7 % du salaire) qu'aux employeurs de l'ensemble des ASQ, qu'à ceux du secteur privé (pris dans son ensemble et selon le statut de syndicalisation), qu'à ceux des ASQ non syndiqués, et qu'à ceux des entreprises publiques. Ces régimes coûtent moins cher à l'administration québécoise qu'aux employeurs des ASQ syndiqués et qu'à ceux des travailleurs du regroupement « autre public » et de trois de ses composantes. Les constats sont les mêmes lorsque l'on ne tient compte que des dépenses pour les heures chômées payées, sauf par rapport aux entreprises publiques, où les dépenses sont moins élevées dans l'administration québécoise.
- Pour les autres avantages sociaux considérés, tels que les assurances et les régimes étatiques, l'administration québécoise débourse plus en pourcentage du salaire (20,0 %) que les employeurs de dix des onze secteurs comparés. Les proportions pour ceux-ci varient de 17,1 % à 19,1 %. La situation diffère dans l'administration municipale, où les dépenses représentent 20,3 % du salaire.

Tableau 4

Débours pour les régimes de retraite, les autres avantages sociaux et les heures chômées payées en 2025 (en % du salaire)

Secteur ou sous-secteur	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux	Heures chômées payées	Total des débours
	%			
Administration québécoise¹	7,7	20,0	14,9	42,6
Autres salariés québécois	5,9	17,9	14,0	37,8
Autres salariés québécois syndiqués	8,4	18,4	15,6	42,4
Autres salariés québécois non syndiqués	3,9	17,7	12,6	34,2
Privé	3,9	17,8	12,7	34,4
Privé syndiqué	6,1	19,1	14,2	39,4
Privé non syndiqué	3,7	17,7	12,4	33,8
Autre public	9,5	18,5	16,2	44,2
Administration municipale	12,3	20,3	16,1	48,8
Entreprises publiques	6,6	17,6	16,3	40,5
Secteur universitaire	10,3	17,1	16,1	43,5
Administration fédérale	9,0	17,8	16,3	43,0

1. Les débours correspondent à la moyenne de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les ASQ.

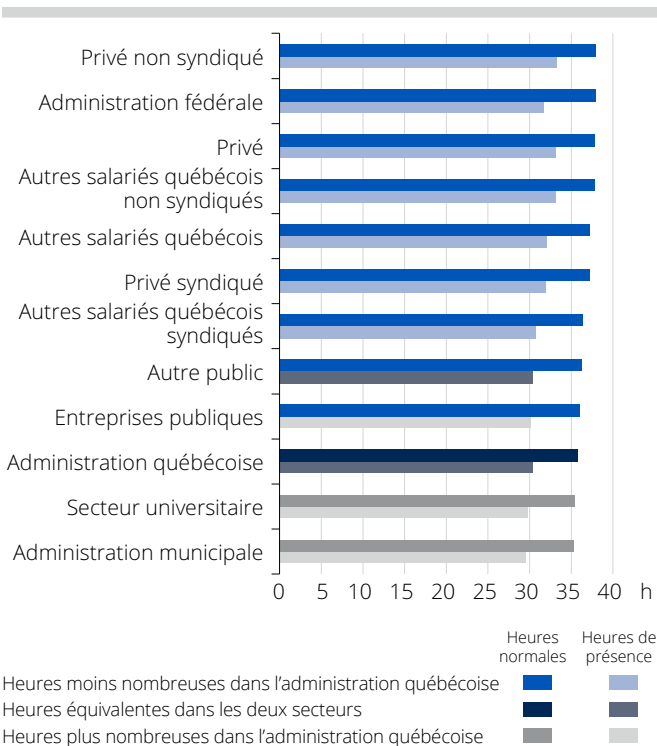
- Débours plus élevés dans l'administration québécoise
- Débours équivalents (administration québécoise et secteur)
- Débours moins élevés dans l'administration québécoise

Comparaison des heures de travail

- La semaine normale de travail des employés de l'administration québécoise (35,8 heures), soit les heures de base sans les heures supplémentaires, est plus courte que celle des autres salariés québécois (37,3 h) et que celle observée dans la majorité des autres secteurs. Toutefois, elle est légèrement plus longue que celle des employés de l'administration municipale, et du secteur universitaire (respectivement 35,3 h et 35,5 h).
- Les heures de présence au travail, qui correspondent aux heures normales de travail moins les heures chômées payées (vacances, jours fériés et congés mobiles, congés de maladie utilisés), sont moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans sept secteurs. On observe la situation contraire si on compare l'administration québécoise à l'administration municipale, au secteur universitaire et aux entreprises publiques. Les heures de présence au travail dans l'administration québécoise sont toutefois équivalentes à celles dans le secteur « autre public ».

Figure 1

Heures hebdomadaires de travail en 2025



Évolution de la rémunération globale

- Entre 2024 et 2025, les écarts salariaux sont demeurés stables entre les salariés de l'administration québécoise et les autres salariés québécois (ASQ), et vis-à-vis de la plupart des autres secteurs comparés. Les écarts entre l'administration québécoise et les syndiqués ainsi que les salariés du regroupement « autre public » et trois de ses composantes se sont accrus. Sur le plan de la rémunération globale, les constats sont comparables à ceux qui ont été faits concernant les salaires.
- Entre 2012 et 2025, les écarts salariaux sont restés stables entre les salariés de l'administration québécoise et les ASQ, quel que soit le statut de syndicalisation, ceux du secteur privé et les syndiqués du secteur privé. Les écarts salariaux ont diminué par rapport aux salariés du regroupement « autre public » et deux de ses composantes. La situation inverse est observée par rapport aux salariés non syndiqués du secteur privé ainsi qu'à ceux de l'administration municipale et du secteur universitaire.
- En ce qui concerne la rémunération globale, toujours entre 2012 et 2025, les écarts sont demeurés stables entre les employés de l'administration québécoise et les ASQ, les ASQ non syndiqués, ainsi que ceux du secteur privé, qu'ils soient syndiqués ou non. Les écarts ont diminué entre les employés de l'administration québécoise et les ASQ syndiqués et ceux du regroupement « autre public » et trois de ses composantes.

L'évolution des écarts de l'administration québécoise en 2025

L'ISQ publie deux séries de résultats sur l'évolution des salaires et de la rémunération globale, soit une première pour les années 2024 et 2025 et une deuxième pour les années 2012 et 2025. Il est intéressant de comparer les écarts de l'année en cours avec ceux d'une année où l'état des conventions collectives de l'administration québécoise était similaire. Ainsi, tant pour une série que pour l'autre, les données utilisées reposent sur des années où la plupart des taux de salaires de l'administration québécoise étaient en vigueur.

Tableau 5

Écarts salariaux entre l'administration québécoise et les autres secteurs du marché du travail, entre 2024 et 2025 et entre 2012 et 2025

Secteur ou sous-secteur comparé avec l'administration québécoise	2024	2025	Écart ¹	2012	2025	Écart ¹
	%			%		
Autres salariés québécois	- 11,4	- 12,1	Stable	- 11,2	- 12,1	Stable
Autres salariés québécois syndiqués	- 15,7	- 16,7	En augmentation	- 17,8	- 16,7	Stable
Autres salariés québécois non syndiqués	- 7,2	- 7,7	Stable	- 4,3	- 7,7	Stable
Privé	- 8,0	- 8,6	Stable	- 7,8	- 8,6	Stable
Privé syndiqué	- 17,1	- 17,5	Stable	- 16,4	- 17,5	Stable
Privé non syndiqué	- 6,3	- 7,3	Stable	- 3,4	- 7,3	En augmentation
Autre public	- 16,6	- 17,9	En augmentation	- 19,6	- 17,9	En diminution
Administration municipale	- 20,4	- 20,4	Stable	- 18,6	- 20,4	En augmentation
Entreprises publiques	- 14,6	- 15,9	En augmentation	- 22,7	- 15,9	En diminution
Secteur universitaire	- 9,0	- 13,4	En augmentation	- 8,9	- 13,4	En augmentation
Administration fédérale	- 18,2	- 18,9	En augmentation	- 20,9	- 18,9	En diminution

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'ISQ va conclure à une stabilité de la situation si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'ISQ ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

- Amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise
- Stabilité de la situation comparative de l'administration québécoise
- Affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise

Tableau 6

Écarts de rémunération globale entre l'administration québécoise et les autres secteurs du marché du travail, entre 2024 et 2025 et entre 2012 et 2025

Secteur ou sous-secteur comparé avec l'administration québécoise	2024	2025	Écart ¹	2012	2025	Écart ¹
	%			%		
Autres salariés québécois	- 2,1	- 3,2	Stable	- 6,1	- 3,2	Stable
Autres salariés québécois syndiqués	- 13,2	- 14,8	En augmentation	- 21,5	- 14,8	En diminution
Autres salariés québécois non syndiqués	6,0	5,3	Stable	7,3	5,3	Stable
Privé	5,8	4,5	Stable	3,3	4,5	Stable
Privé syndiqué	- 9,2	- 10,5	Stable	- 13,0	- 10,5	Stable
Privé non syndiqué	7,6	6,4	Stable	9,5	6,4	Stable
Autre public	- 16,2	- 17,8	En augmentation	- 26,2	- 17,8	En diminution
Administration municipale	- 28,2	- 28,1	Stable	- 33,6	- 28,1	En diminution
Entreprises publiques	- 11,9	- 13,4	En augmentation	- 33,1	- 13,4	En diminution
Secteur universitaire	- 10,5	- 15,6	En augmentation	- 9,2	- 15,6	En augmentation
Administration fédérale	- 12,2	- 13,6	En augmentation	- 21,2	- 13,6	En diminution

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'ISQ va conclure à une stabilité de la situation si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'ISQ ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

- Amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise
- Stabilité de la situation comparative de l'administration québécoise
- Affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise

Comparaison des échelles salariales

Le maximum normal d'une échelle salariale représente le salaire maximum que peut gagner un employé dont le rendement est satisfaisant. Le maximum normal moyen sert de point de comparaison sur le marché. Les échelles salariales ne font pas partie du concept de rémunération globale, mais elles permettent de jeter un éclairage additionnel sur les salaires versés (voir les sections précédentes, dont le tableau 3). En effet, elles permettent de nuancer les résultats salariaux influencés, entre autres, par la position qu'occupent les employés dans leur échelle en raison de leur ancienneté, de leur expérience ou de leur rendement. Trois catégories d'emplois sont utilisées pour la comparaison des échelles : professionnels, techniques et de bureau. Par ailleurs, dans le secteur privé, les professionnels, les techniciens et les employés de bureau peuvent être rémunérés selon une échelle salariale comportant un maximum au mérite, c'est-à-dire un taux ne pouvant être atteint que par les employés ayant un rendement supérieur. Les échelles salariales de l'administration québécoise ne comportent pas de maximum au mérite. L'ISQ recueille de l'information sur les maximums au mérite, mais son analyse est principalement axée sur les maximums normaux.

Les maximums normaux dans l'administration québécoise sont, en moyenne, moins élevés que ceux observés dans tous les autres secteurs, et ce, dans l'ensemble des emplois techniques et de bureau. C'est également le cas pour les salaires moyens.

Par rapport à l'ensemble des autres professionnels québécois et ceux du regroupement « autre public », les professionnels de l'administration québécoise présentent un retard sur le plan du maximum normal (respectivement – 8,5 % et – 10,3 %) et sur celui du salaire (respectivement – 11,1 % et – 13,9 %) (tableau 3). Sur le plan statistique, cette situation est plus favorable pour les professionnels de l'administration québécoise sur le plan du maximum normal que sur le plan du salaire. Les professionnels de l'administration québécoise et ceux du secteur privé présentent la parité sur le plan du maximum normal.

Dans la catégorie des techniciens, la situation des salariés de l'administration québécoise sur le plan du maximum normal est semblable à celle sur le plan du salaire moyen par rapport à l'ensemble des ASQ. Les techniciens de l'administration québécoise montrent une situation plus favorable sur le plan du salaire moyen que sur celui du maximum normal par rapport aux employés du secteur privé. La situation s'inverse toutefois lorsque l'on compare les techniciens de l'administration québécoise avec ceux du regroupement « autre public ».

Les employés de bureau de l'administration québécoise affichent des retards sur le plan du maximum normal par rapport à leurs homologues des ASQ, du secteur privé et du regroupement « autre public » de l'ordre de – 16,8 %, de – 13,7 % et de – 20,3 % respectivement. Ces retards sont supérieurs à ceux observés sur le plan du salaire par rapport aux ASQ et au secteur privé ; la situation inverse est constatée par rapport au regroupement « autre public ».

Tableau 7

Comparaison des échelles salariales en 2025

Catégorie d'emplois	Administration québécoise			Secteur privé		Autre public	
	Maximum normal ¹	Maximum normal	Écart entre les maximums normaux	Maximum normal	Écart entre les maximums normaux	Maximum normal	Écart entre les maximums normaux
	\$	\$	%	\$	%	\$	%
Professionnels	101 599	110 216	– 8,5	106 930	– 5,2*	112 231	– 10,3
Techniques	67 243	77 138	– 14,7	76 228	– 13,4	76 920	– 14,4
De bureau	52 284	61 070	– 16,8	59 400	– 13,7	62 891	– 20,3

* Indique la parité entre les deux secteurs.

1. Les maximums normaux correspondent à la moyenne de ceux de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les ASQ.

Suite à la page 9

La comparaison des positions dans l'échelle salariale et celle des maximums normaux permettent généralement d'expliquer les résultats de la comparaison des salaires. Ainsi, si l'administration québécoise présente, par rapport aux autres secteurs, une situation moins favorable sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal, c'est souvent parce que les salariés de l'administration québécoise sont moins avancés que leurs homologues dans leur échelle salariale. Une situation inverse, soit une position plus favorable sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal, s'explique généralement par une position plus avancée des salariés de l'administration québécoise dans leur échelle. Les résultats sur la position dans l'échelle figurent dans l'annexe A du rapport complet *Rémunération des salariés – État et évolution comparés*.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Faits saillants – Rémunération des salariés. État et évolution comparés 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 9 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/remuneration-salaries-etat-evolution-compares-2025-faits-saillants.pdf].

Ce document a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
514 876-4384
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-02715-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de
consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
[statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/
droits-auteur-permission-reproduction](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)